

*Initiatives ministérielles*

entendre parler. Souvent, on ne fait pas confiance aux gouvernements parce qu'ils disent des choses qui ne se réalisent pas.

Comme le secrétaire parlementaire l'a déjà mentionné, le comité a accompli un travail énorme sur ce chapitre. Dans ses observations, il a dit que le Canada est actuellement le deuxième pays au monde à avoir un commissaire à l'environnement, le premier étant la Nouvelle-Zélande.

• (1340)

Je voudrais poser une question sur le fait que la notion de développement durable soit plus que des mots. Le modèle néo-zélandais de création d'un poste de commissaire est très différent du modèle proposé dans le projet de loi C-83. M<sup>me</sup> Helen Hughes, commissaire néo-zélandaise à l'environnement, a comparu devant le comité parlementaire et a déclaré à cette occasion qu'elle aurait beaucoup de mal à exercer ses fonctions si elle ne pouvait pas examiner la politique gouvernementale. En Nouvelle-Zélande, le commissaire à l'environnement peut examiner la politique gouvernementale et regarder l'avenir.

Le projet de loi C-83 donne simplement au commissaire à l'environnement, au sein du bureau du vérificateur général, le pouvoir d'examiner les réalisations du gouvernement et de nous dire si nous avons commis un erreur, et non pas de nous dire quoi faire et comment le faire, non pas de regarder l'avenir, les sept générations dont le député a parlé.

Je me demande si le ministre pourrait nous dire comment il peut, d'une part, présenter la Nouvelle-Zélande comme un modèle à suivre et, d'autre part, manifester son appui pour le projet de loi C-83, qui est bien loin de ressembler au modèle néo-zélandais.

**M. Lincoln:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, ainsi que de la très grande contribution qu'il a apportée à notre comité lorsque nous avons étudié cette question. Tous les membres du comité ont vraiment beaucoup apprécié sa présence et son apport.

Je reconnais que nous ne sommes pas allés aussi loin que notre rapport le laissait entendre. Parfois, la politique est l'art du possible. Cependant, je pense que c'est un pas important vers l'adoption du modèle néo-zélandais.

Le commissaire aura pour tâche de s'assurer que tous les ministères déposent à la Chambre, dans les deux ans, des stratégies de développement durable. Il est évident que ces stratégies toucheront la politique et les programmes, car le développement durable, c'est, en fait, la façon dont on intègre l'économie à l'environnement dans un cadre précis.

Comme la ministre de l'Environnement l'a déclaré, ce n'est pas simplement la ministre de l'Environnement qui s'occupera d'environnement. Tous les ministères veilleront au développement durable. De plus, en vertu de la loi, ils devront soumettre au Parlement, dans les deux ans, une stratégie de développement durable.

Il s'agit de se tourner vers l'avenir et non le passé. Il est évident que c'est ce qu'on fera dans les stratégies. Si, au moment où elles seront déposées au Parlement, les Canadiens ou les parlementaires ne sont pas satisfaits, le commissaire pourra recevoir des pétitions sur tous les aspects de ces stratégies. Il aura le pouvoir de faire rapport une fois par année au Parlement sur l'évolution de ces stratégies qui devront être mises à jour tous les trois ans par l'intermédiaire du Parlement.

Ainsi, je crois vraiment que c'est un progrès important. On ne va peut-être pas aussi loin qu'en Nouvelle-Zélande, mais il s'agit d'un pays de trois millions d'habitants, alors que nous sommes dix fois plus nombreux et la situation ici est beaucoup plus complexe. Par contre, je suis persuadé que c'est un grand pas en avant.

[Français]

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au secrétaire parlementaire.

Comme il l'a entendu avant, la députée de Laurentides a accordé beaucoup de temps à une supposition qu'elle a faite, c'est-à-dire que l'environnement est un instrument pour le gouvernement fédéral pour concentrer massivement des pouvoirs et pour utiliser l'environnement comme une mesure pour renforcer le pouvoir d'Ottawa. J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous donne sa réponse concernant le point qui a été soulevé par la députée de Laurentides.

• (1345)

**M. Lincoln:** Monsieur le Président, très brièvement. Mon expérience d'environmentaliste depuis plusieurs années, d'une personne qui a passé le plus gros de sa vie politique pour la cause environnementale, c'est que partout où je passe au Canada, que ce soit en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve ou surtout au Québec, où j'ai oeuvré la plupart de mon temps en politique, incluant trois années comme ministre de l'Environnement, lorsque je parle aux gens de l'environnement, lorsque je parle aux groupes environnementaux, ils ne font aucune distinction entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, puisqu'il s'agit de questions environnementales.

En fait, ce qu'ils veulent, eux, c'est que cela marche. Ce qu'ils veulent, c'est qu'il y ait des actions concertées, des actions qui peuvent se faire ensemble.

Je sais qu'il y a eu parfois des dédoublements et des chevauchements. Il est sûr que c'est inévitable dans un système gouvernemental comme le nôtre. Mais en même temps, lorsqu'on réalise ce qui a été fait de positif depuis les dernières années pour l'environnement, le fait même que le Conseil des ministres de l'Environnement soit une instance régulière et valable, je pense qu'il s'agit d'une exagération totale de dire que le gouvernement fédéral se sert de l'environnement pour aller envahir le territoire des provinces. En fait, je pense qu'on devrait mettre ce débat de côté et trouver des façons de faire de l'environnement une question principale pour nous rapprocher et nous rassembler parce que, pour l'environnement, il faut à tout prix que nous travaillions ensemble, autrement, on ne réussira jamais.